

1. Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer et s'installer dans l'enceinte du hameau de gîtes, il faut y avoir été autorisé par le responsable. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du site ainsi qu'au respect de l'application du présent Règlement Intérieur.

Le fait de séjourner dans le hameau de gîtes de la Chassagne implique l'acceptation des dispositions du présent Règlement Intérieur et l'engagement de s'y conformer.

2. Installation

A votre arrivée, le responsable du site vous accompagne à votre gîte, vous remet les clés de celui-ci, et vous demande un chèque de caution de 150 €. Chèque qui vous sera restitué en contre partie des clés, si aucun dégât n'a été constaté en fin de séjour et si le nettoyage du gîte est jugé correct.

3. Prix du Séjour

Il est à payer au bureau d'accueil. Il est du selon le contrat pré signé par les deux parties.

Les usagers des gîtes sont invités à prévenir le bureau d'accueil de l'heure de leur départ dès la veille de celui-ci. Les locataires ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs prestations non encore acquittées.

4. Bruit & Silence ; Animaux

Les usagers des gîtes sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.

A l'entrée du hameau, la carte de tatouage et le certificat de vaccination antirabique des chiens et chats, qui devront être porteur d'un collier, seront obligatoirement présentés.

Conformément à l'Article 211-1 du Code Rural, et aux Décrets et Arrêtés Ministériels d'Application, les chiens de 1^{ère} Catégorie « Chiens d'attaque » (Pit-Bulls) sont interdits. Les chiens de 2^{ème} Catégorie « de garde et de défense » (Rottweiller et Types) devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure (Art. 211-5 du CR).

Les déjections de nos amis les bêtes ne devront être faites que loin des habitations (près du grillage), et ramassé par leur propriétaire, il vous est possible de demander une clé pour l'ouverture des portails en haut du site et de vouloir bien veiller à leur fermeture,.

Les chiens et autres animaux ne devront jamais être laissé en liberté ni même enfermés dans l'enceinte du site (gîte compris), en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.

5. Les visiteurs

Après avoir été autorisés par le responsable ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le hameau sous la responsabilité des locataires qui les reçoivent.

Les voitures des visiteurs ne sont pas admises dans l'enceinte du site sauf pour chargement ou déchargement de celles-ci.

L'autorisation devra être (obligatoirement) demandé pour que les visiteurs puissent accéder à la piscine, le responsable se charge accepter ou non cette demande.

6. Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du site, les véhicules doivent rouler à une vitesse de 10 km/H.

Les voitures ne sont autorisées à proximité des gîtes que pour le chargement et le déchargement de celles-ci. Ensuite les véhicules doivent stationner sur le parking qui leur est réservé.

Il est conseillé d'emprunter les ruelles et non de décharger et charger le véhicule sur l'herbe.

7. Tenue des installations

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans le local poubelle. Il est demandé aux fumeurs de ramasser leurs mégots

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du site.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain, ou aux installations du terrain sera à la charge de son auteur.

8. Sécurité

Incendie : Les barbecues sont admis mais pas sous le auvent de votre gîte.

En cas d'incendie, aviser immédiatement le bureau d'accueil. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

La clé qui vous a été remise lors de votre arrivée ouvre et ferme le portail coulissant, le portillon d'entrée et le portillon côté plage. Il vous est demandé de bien refermer les portes après votre passage pour ne pas permettre à des personnes étrangères au site de rentrer sans y avoir été invitées et que les jeunes enfants qui échapperaient à la surveillance de leurs parents puissent sortir. Une deuxième clé pourra être demandée si besoin. Toute clé perdue devra être remplacée et sa réfection reste à la charge du locataire.

La gérante n'est en aucun cas responsable du vol ou de la perte de vos objets à l'intérieur et à l'extérieur du gîte.

9. Piscine

Elle est ouverte de 10 h 00 à 19h00/ 20 h 30 (selon planning affiché à l'accueil). Chaque soir la clôture de la piscine est fermée avec un cadenas. Les enfants mineurs sachant ou non nager doivent toujours être sous la surveillance d'un adulte responsable sachant nager. Un panneau de consignes est apposé à l'entrée.

10. Respect

Il est préférable d'emprunter les allées principales plutôt que de passer devant les terrasses des résidents.

Eviter de traverser les haies (parking et entre chaque gîte).

11. Tri sélectif

Dans le local poubelles les containers VERT, BLEU, JAUNE, et le container extérieur pour le verre et celui pour les plastiques, bricks de lait, cartonnage, sont à votre disposition. Vous référer à la fiche jointe dans ce classeur pour la répartition de vos déchets.

12. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le responsable du site ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure, par le gestionnaire, de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

LE RESPECT DE TOUS PASSE PAR LE RESPECT DE CHACUN
RESPECTER LES AUTRES C'EST SE RESPECTER SOI-MEME